

DELIBERATION N°1 – Election du secrétaire adjoint

Suite à la prise de compétence AODE (Autorité organisatrice de la Distribution d'Electricité) par la Communauté de Communes du Val Marnaysien, M. Yannick MULLER, secrétaire adjoint du Bureau syndical n'a pas été reconduit comme délégué du SIED 70. La désignation d'un nouveau secrétaire adjoint a fait l'objet d'un vote au scrutin secret après que 2 candidats se soient présentés : M. Bruno DEGRENAND, délégué de la commune de Montot et M. Lionel VALDENNAIRE, délégué de la commune de Chariez.

M. Lionel VALDENNAIRE a été élu au 2^{ème} tour à la majorité absolue avec 159 voix pour 298 suffrages exprimés.

DELIBERATION N°2 – Création d'un budget annexe « Production électrique renouvelable »

Lors de sa séance du 24 septembre 2018, le Bureau syndical a mis en place diverses mesures destinées à promouvoir la production électrique d'origine renouvelable et développer ainsi de petits projets photovoltaïques sur les bâtiments communaux ou des EPCI. Le Comité syndical valide donc la création du budget annexe « Production électrique renouvelable », adopte le budget présenté par le Président et accepte par avance le transfert de la compétence « Production distribution d'électricité d'origine non renouvelable » que pourront demander les communes.

DELIBERATION N°3 – Participation du SIED70 à la SEM « Côte d'Or Energies »

Le Comité syndical approuve le principe de la participation du SIED 70 à la SEM « Côte d'Or Energies » à hauteur de 100 000 €. Cette SEM (Société d'Economie Mixte) développe différents projets de production d'énergie électrique renouvelable sur la Côte d'Or dont la rentabilité financière est avérée et sera à même d'intervenir sur la Haute-Saône.

DELIBERATION N°4 – Décision modificative du budget principal 2018

Le Comité syndical approuve les propositions présentées par le Président, à savoir :

- « 1) Un complément de crédit de 9 800 €(financé sur les dépenses imprévues) nécessaire pour faire face à une augmentation des remboursements (trop perçus) des acomptes demandés au démarrage de certains travaux.
- 2) Un complément de 100 000 €(article 27638) pour le prêt remboursable sur 20 ans au budget annexe production énergie électrique d'origine renouvelable.
- 3) La diminution de 100 000 €(article 45812) sur les travaux d'éclairage public effectués sous mandat permettant de financer le précédent complément. »

DELIBERATION N°5 – Décision modificative du budget annexe de la chaufferie de Scey sur Saône 2018

Le Comité syndical approuve les propositions présentées par le Président, à savoir :

- « 1) Un complément de crédit de 140 €et un autre de 91 €(financés sur les dépenses imprévues) nécessaires pour faire face à une sous-évaluation du coût des insertions passées pour le renouvellement des marchés et un retard de paiement sur une facture d'eau.
- 2) Pour la bonne prise en compte des amortissements, la correction de 2 imputations liées à la construction initiale ce qui induit l'inscription de recettes et de dépenses d'un montant équivalent en investissement (19 822 € aux chapitre 23 et 041). »

DELIBERATION N°6 – Décision modificative du budget annexe de la chaufferie de Marnay 2018

Le Comité syndical approuve les propositions présentées par le Président, à savoir :

- « 1) Un complément de crédit de 7 200 €nécessaire pour faire face à une augmentation de la consommation d'énergie.
- 2) Un complément de crédit de 4 500 €en investissement sur les dotations pour risques et charges, qui nécessite un équilibre en fonctionnement également nécessaire pour couvrir la dépense liée au traitement phonique de la chaufferie.
- 3) Une augmentation de l'estimation de la vente de chaleur afin de couvrir les dépenses engendrées en fonctionnement. »

DELIBERATION N° 7 – Orientations budgétaires 2019

Le Comité syndical émet un avis favorable aux orientations du budget principal 2019 et de ses budgets annexes des chaufferies de Scey-Sur-Saône, Gy, Marnay et Vesoul/Quartier du Montmarin, et du budget annexe

« Production électrique renouvelable ». On trouvera ci-dessous un tableau qui précise les dépenses et les recettes envisageables pour 2019 :

Recettes		
TCFE		3 300 000 €
FACÉ		2 123 000 €
Concessionnaires	Redevances	1 200 000 €
	PCT	700 000 €
	A8	246 000 €
Participation demandeurs		3 182 300 €
FIMO		556 300 €
TVA récupérée		1 254 000 €
Produits exceptionnels		3 900 000 €
Subventions TEPCV		476 000 €
Excédent antérieur		2 943 400 €
Total		19 881 000 €

Dépenses		
Charges à caractère générales		300 000 €
Charges salariales		750 000 €
Autres charges de la gestion courante		100 000 €
Charges exceptionnelles		3 800 000 €
Travaux TTC électricité		7 581 000 €
Travaux TTC éclairage public		2 367 000 €
Travaux TTC génie civil télécom		828 000 €
Immobilisations corporelles		55 000 €
Participations aux travaux des communes		3 000 000 €
Avances budgets annexes		1 000 000 €
Imprévus		100 000 €
Total		19 881 000 €
